



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Site de Bordeaux

Affaire suivie par :
Olivier FERULLO
05 57 95 02 49

olivier.ferullo@culture.gouv.fr

Références : IA0641021800013-1

Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

à

Direction départementale des Territoires et de la Mer des
Pyrénées-Atlantiques
Service Gestion et Police de l'Eau - Unité Travaux et Milieu
Cité Administrative / Boulevard Tourasse / CS 57577
64032 PAU CEDEX

Bordeaux, le 9 juillet 2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : BAYONNE (PYRENEES-ATLANTIQUES) - station d'épuration de Saint-Bernard
Demande d'autorisation environnementale pour l'extension et la reconstruction de la station
Votre courrier du 1 juin 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 1 juin 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mon service se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Gérald MIGEON